



PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Lac-Sergent tenue le vendredi 10 février 2023 à 11H30, au lieu ordinaire des séances, à l'Hôtel de Ville, 1525, chemin du Club-Nautique à Lac-Sergent.

Présences

Yves Bédard, maire
Jean Leclerc, conseiller
Diane Pinet, conseillère

Absences

Daniel Arteau, conseiller
Stéphane Martin, conseiller

Ces membres du Conseil de la Ville de Lac-Sergent, formant quorum. Assiste également à la séance Vincent Rolland, directeur général, Isabelle Lapointe, trésorière, Éric Chamberland, inspecteur.

OUVERTURE

Le maire, Yves Bédard, souhaite la bienvenue et déclare l'ouverture de la séance extraordinaire.

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. Yves Bédard, maire fait la lecture de l'ordre du jour.

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
2. Première période de questions sur les sujets à l'ordre du jour
3. Résolutions
- 3.1 Appels d'offres TP 2023-02-001 / Mise aux normes des ouvrages d'assainissement des eaux usées, approbation du devis et autorisation d'aller sur le SEAO
- RETIRÉ** 3.2 Appels d'offres TP 2023-02-002 / Surveillance de la mise aux normes des ouvrages d'assainissement des eaux usées, approbation du devis et autorisation d'aller sur le SEAO
4. Deuxième période de questions portant uniquement sur les sujets discutés
5. Clôture de la séance
6. Levée de la séance

EN CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par Diane Pinet, conseillère

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents, incluant le maire

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance de ce conseil tel que présenté.

Par la résolution **23-02-016**

2. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR

Aucune question.

3. RÉSOLUTIONS

3.1 APPELS D'OFFRES TP 2023-02-001 / MISE AUX NORMES DES OUVRAGES D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES, APPROBATION DU DEVIS ET AUTORISATION D'ALLER SUR LE SEAO

ATTENDU QUE la Ville de Lac-Sergent a reçu en date du 27 avril 2022 la confirmation du Ministère de l'Environnement et de la Lutte des changements climatiques de l'obtention d'un certificat d'autorisation pour la réalisation d'un projet des eaux usées dans le secteur des Mélézes;



ATTENDU QUE la Ville de Lac-Sergent a reçu en date du 27 avril 2022 la confirmation de l'acceptation de ce projet au volet 1.2 du Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et d'une aide financière d'un montant maximal de 1 479 000 \$;

ATTENDU QUE la Ville de Lac-Sergent a sollicité des soumissions via le *Système électronique d'appel d'offres* (SEAO) pour un contrat de « Mise aux normes des ouvrages d'assainissement des eaux usées » (TP-2022-04-002) pour lequel l'affichage a été fait le 29 avril 2022 et que la Ville annoncerait le 07 juin quelle entreprise est le plus bas soumissionnaire;

ATTENDU QUE les résultats de l'appel d'offre du projet se sont montrés très supérieurs à l'estimé initial et irréalisables dans sa forme actuelle;

ATTENDU QUE suite à l'analyse des propositions reçues, des modifications potentielles aux devis ont été identifiées permettant aux entreprises intéressées de soumettre des offres plus avantageuses pour la réalisation du projet lors d'un second appel d'offre;

ATTENDU QUE la Ville de Lac-Sergent a reçu en date du 09 février 2023 une version révisée des plans et devis de l'entreprise *Stantec* et souhaite procéder par appel d'offres public pour les travaux prévus à l'automne 2023;

ATTENDU QUE l'estimation du coût total de ces travaux est de plus de 100 000 \$;

ATTENDU QUE le coût des travaux, mentionné ci-dessus, nécessite de procéder à un appel d'offres public, selon l'article 573 de la Loi sur les cités et villes;

IL EST PROPOSÉ par Jean Leclerc, conseiller

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents, incluant le maire
par la résolution **23-02-017**

QUE la Ville de Lac-Sergent autorise l'inspecteur municipal, à procéder à un appel d'offres public sur le site du SEAO du journal Constructo pour la mise aux normes des ouvrages d'assainissement des eaux usées.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT UNIQUEMENT SUR LES SUJETS DISCUTÉS
Aucune question.

5. CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire, remercie les membres du Conseil et les personnes présentes et déclare la fin de la séance.

6. LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par Diane Pinet, conseillère

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents, incluant le maire
Par la résolution **23-02-018**

QUE la séance soit levée à 11h35.

YVES BÉDARD
MAIRE

VINCENT ROLLAND
Directeur général et greffier